

DATES	Colonne1	THÈMES	INTERVENANTS	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
<p>Jeudi 17 octobre 2019</p> <p>Tarif unique : 200 €</p> <p>COMPLET</p>	<p>1 journée</p> <p>9h00-12h00 13h00-17h00 à l'AMF28</p>	<p>Connaître la nouvelle réglementation sur les débits de boissons</p>	<p>Philippe LEFEVRE UMIH FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le permis d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> - Pour les licences (de débits de boissons) à consommer sur place, licences III et IV. - Pour les restaurants (Petite & Grande licence). - Pour les loueurs de chambres d'hôtes. • Le permis de vente des boissons alcooliques la nuit entre 22H et 8H <ul style="list-style-type: none"> - Pour tous commerces autres que les débits de boissons : épiceries, superettes, grandes surfaces, livraison à domicile, vente à distance... - Les licences à emporter. • Les débits temporaires <ul style="list-style-type: none"> - Pour les particuliers. - Pour les associations. • Exploitations d'une licence IV par une commune et/ou une association • Mise en situation <ul style="list-style-type: none"> - Cas pratiques.
<p>Jeudi 14 novembre 2019</p>	<p>1 journée</p> <p>9h30-12h00 13h00-17h00 à l'AMF28</p>	<p>Le Maire et les réseaux sociaux</p>	<p>Jérôme TRINQUIER Consultant spécialisé en développement numérique, digitalisation, gestion, organisation et audit des collectivités publiques</p>	<p>Comprendre les nouveaux usages et les enjeux de communication à travers les réseaux sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tour d'horizon des nouveaux usages numériques. • Usage des médias sociaux dans les collectivités. • Comment communiquer sur les réseaux sociaux.
<p>Jeudi 5 décembre 2019</p>	<p>1 journée</p> <p>9h30-12h00 13h00-17h30 à l'AMF28</p>	<p>Confiance en soi et leadership dans l'exercice du mandat</p>	<p>Richard PAILLEUX Coaching Formation Conseils</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ma personnalité : suis-je un leader ? (métrage et exercice individuel). • Les outils fondamentaux, simples et pratiques, pour développer ma légitimité et ma posture (exercice collectif). • Les règles d'or du leadership. • Le complexe de l'imposteur. • Développer et incarner une vision (atelier en sous-groupe). • Constituer une équipe au service d'un objectif commun. • Les règles et les valeurs de mon équipe. • Les facteurs de coopération d'équipe. • Atteindre la performance en équipe. • Gérer efficacement son temps et celui de son équipe. • Évaluation de la formation et bilan des apprentissages.



Lundi 16 décembre
2019

1 journée

9h30-12h00
13h00-17h30
à l'AMF28

Prise de parole
en public

Eric COUTARD
Journaliste
et formateur
en Media-training
(entraînement à
l'interview
face aux médias)

- Produire sa réponse pour être compris, repris et diffusé. L'objectif est de réduire la fenêtre d'incertitude dans le traitement journalistique des réactions de l'interviewé. Il est essentiel d'orienter le choix des journalistes dans la sélection finale des réactions avant parution ou diffusion.
- La mise en confiance du porte-parole face aux médias et face aux journalistes en toutes circonstances est essentielle.
- Comprendre les spécificités des médias et des journalistes : la vie dans les rédactions et des concepts clés comme le choix des sujets et des angles, les sources, le traitement de l'actualité en temps réel.
- Être percutant, clair et précis dans ses prises de parole en public.
- Savoir gérer des situations difficiles, des situations de crise...

Tarif pour les communes :

Par strate démographique	1 journée par personne TTC
< 500	100 €
de 500 à 999	150 €
de 1 000 à 3 499	200 €
de 3 500 à 9 999	250 €
> à 10 000	300 €

Tarif pour les EPCI :

En fonction du budget de fonctionnement	1 journée par personne TTC
E.P.C.I. < 75 000 €	150 €
E.P.C.I. de 75 000 à 149 999 €	200 €
E.P.C.I. de 150 000 à 299 999 €	250 €
E.P.C.I. de 300 000 à 749 999 €	300 €
E.P.C.I. > ou égal à 750 000 €	400 €

Programme à communiquer aux élus et aux agents territoriaux

Inscription :

- par téléphone au 02 37 28 58 58
- par mail à am28@orange.fr

Plateaux-repas froids sur place : supplément de 14,50€

Le DIF élu

(Prise en charge par la caisse des dépôts et consignation)

Toutes nos formations sont éligibles au Droit Individuel à la Formation des élus locaux. Ce dispositif est financé par la Caisse des dépôts. La mairie n'est pas impactée et ne paiera pas la formation. Chaque élu(e) bénéficie de 20h00 de DIF par année complète de mandat depuis le 1^{er} janvier 2016.

Un délai d'étude de 2 mois du dossier par la Caisse des dépôts et consignations est nécessaire et donc il vous est demandé d'anticiper au maximum les inscriptions.